

Vos Coordonnées

Raison Sociale : _____
 Nom : _____ Prénom : _____
 Fonction : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____
 Téléphone : _____ Fax : _____ Portable : _____
 E-mail : _____
 Numéro de TVA intra-communautaire : _____

Commande d'une Insertion Publicitaire

VOTRE ANNONCE
FORMAT : Prix HT en Euros Frais Techniques 10% HT TVA (19.6) _____ TOTAL TTC : _____

DESIGNATION	PRIX HT Adhérents	PRIX HT Non Adhérents
Format Standard		
1 Page Quadri	2000	3125
1 Double page avec ou sans Publireportage	3000	5000
½ Page Quadri	1000	2000
¼ Page Quadri	500	1000
Emplacement Premium		
2 ^{ème} de couverture	4000	5000
3 ^{ème} de couverture	4000	5000

Forme de Paiement:

- Par chèque au nom de : COCEF (Chambre Officielle de Commerce d'Espagne en France)
- Virement:
- FR 7641189.00001.1000700030993-BBVA- 29, Avenue de l'Opéra- 75001 Paris
- ES 80.0182.2325.01.0290006728- BBVA- Calle Alcalá, 16, 3^a 28014 Madrid
- FR 7641199110030002607640171- CICIBERBANCO- 22 rue Saint Augustin – 75002 Paris

Signature et Cachet de la COCEF

*Signature et Cachet de l'Annonceur
Précédé de la mention « Bon pour accord »*

COCEF – 22 Rue Saint Augustin 75002 Paris – Tél : 01 42 61 33 10/ Fax : 01 42 61 16 22

Email : publications@cocef.com

www.cocef.com

Toute insertion implique l'emploi d'un exemplaire de notre ouvrage à titre justificatif à parution. Les publicités remises au format Photoshop (jpg, tiff) ainsi que les pdf imprimables ne font pas l'objet d'un B.A.T retour au client, ces fichiers étant non modifiables. La mise en page des publicités est faite à partir des éléments fournis par l'annonceur lors de la signature de l'ordre d'insertion ou la date fixe ci-dessus, passés cette date COCEF utilisera les éléments en sa possession sans qu'aucune contestation de la part de l'annonceur ne puisse être prise en considération. Aucune réclamation ne sera admise concernant un emplacement qui n'a pas été mentionné sur l'ordre d'insertion.
 Toute erreur ou omission imputable à l'éditeur donne droit à une réduction proportionnelle à l'exclusion de toute autre indemnité, mais ne peut en aucun cas entraîner la résiliation pure et simple du présent contrat. En aucun cas cet ordre ne peut être annulé.
 La COCEF décline toute responsabilité pour les documents qui lui auraient été remis (clichés, photos, etc.) et qui n'aurait pas été retirés, par le client, dans un délai de un mois après la parution des agendas. Les contestations auxquelles pourrait donner lieu l'exécution du présent ordre seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris, auquel il est fait attribution de juridiction.